

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Aquitaine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Aquitaine
7, rue Fénélon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



ASSOCIATION SIGM

Mairie
33650 La Brede
06 56 75 20 43
si.gm@wanadoo.fr
<https://si-graves-montesquieu.fr>

NOS PARTENAIRES

SAINT
MORILLON



FONDATION



DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

Le retable de la vierge nattée (Classé MH) de Saint-Morillon

Gironde



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - SIGM - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UNE VIERGE À LA CHEVELURE ENVOUTANTE

La souscription concernant la restauration du retable de la Vierge nattée (Classée MH en 1969) clôturera la mise en valeur des « pépites » mobilières de l'église Saint-Maurille.

Sur la tête de la Vierge, bien peu classique, ni diadème, ni voile, pas de natte non plus, mais un « roulotté » très XXI siècle. Le Fils, bébé rose et joufflu sait déjà qu'il dominera ce monde qu'il tient fermement dans sa main. Assis sur les genoux de sa mère, Jésus est encadré par ses grands-parents sainte Anne et saint Joachim qui semblent le guider sur le chemin plein d'embûches qui sera le sien. Une gloire surmonte le retable, rayonnement futur du Christ dans le monde.

SUR LES TERRES DES "3M" !

En outre, l'église Saint-Maurille permet l'évocation des 3 M. D'abord Montesquieu seigneur de La Brède, ayant réuni par son acte d'achat les deux parties du village de Saint-Morillon a eu ses armoiries, reste de Litre, restaurées en 2007 et 2018, grâce à une souscription.

Puis Montaigne dont la nièce Jeanne de Lestonnac s'étant retirée à Saint-Morillon pour méditer a fondé la Compagnie Marie-Notre-Dame destinée à l'éducation des jeunes filles bordelaises.

Enfin Mauriac, ancien séminariste, venant se ressourcer dans une chartreuse saint-morillonnaise rencontrait son ancien précepteur l'abbé Latrille. Abbé que l'on retrouve sur les tableaux de Pierre Gaston Rigaud, le « peintre des cathédrales », évoquant la vie du village au début du XX^e siècle, exposés en l'église, restaurés eux aussi grâce à une souscription.

Montant des travaux	19 380 €
Objectif de collecte	4 000 €
Début des travaux	Printemps 2021

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

Le retable de la vierge nattée (Classé MH) de Saint-Morillon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/1321

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Le retable de la vierge nattée (Classé MH) de Saint-Morillon

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Fondation du patrimoine - SIGM